

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1899.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires à des Budgets pour l'exercice 1899 et des crédits provisoires à valoir sur des Budgets pour l'exercice 1900 (¹),

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. NYSENS.

MESSIEURS,

Votre Commission spéciale a décidé d'émettre un vote favorable au projet de loi en tant qu'il s'agit des crédits provisoires, dont le vote est évidemment urgent.

Quant aux crédits supplémentaires, quelques questions devant être posées au Gouvernement, la Commission en a décidé la disjonction. Elle reste saisie de cette partie du projet, au sujet de laquelle une nouvelle et prochaine délibération interviendra ; la Chambre en sera saisie par un rapport spécial.

Le Rapporteur,

A. NYSENS.

Le Président,

A. BEERNAERT.

(¹) Projet de loi, n° 17.

(²) La Commission était composée de MM. BEERNAERT, *président*, VAN CAUWENDERGH, NYSENS, VANDERVELDE, DE THIEUX DE MEYLANDT, RENKIN, HELLEPUTTE.
